

17 août 2015

Bateaux transportables. Trop peu de cales



Catherine Le Guen

On estime à 5.000 le nombre de bateaux transportables dans le Finistère. Problème, si les cales sont très nombreuses, elles ne sont que trois, dans le pays de Brest, à offrir de bonnes conditions d'utilisation. Et d'autres aménagements seraient les bienvenus.

Comptabiliser le nombre de bateaux transportables sur remorque réellement utilisés n'est pas une mince affaire. Les affaires maritimes enregistrent les nouvelles immatriculations et les ventes de bateaux d'occasion mais ne radient pas les bateaux qui ne naviguent plus.

Beaucoup de transportables

« Selon nos observations, on estime que le nombre de bateaux transportables qui naviguent reste à peu près stable. On estime leur nombre à 5.000 dans le Finistère, dont 55 % de semi-rigides et 30 % de vedettes. Pour le reste, des petits voiliers. Et ces bateaux transportables se trouvent principalement dans le pays de Brest (45 %), entre Brignogan et Morgat », précise François Arbellot, directeur de Nautisme en Finistère.

560 points possibles mais...

« Une étude menée par Nautisme en Finistère, en 2013, a montré qu'il existait 560 points possibles de mise à l'eau dans le département, soit un tous les trois kilomètres de côte. Mais si l'on parle de cales utilisables pour mettre à l'eau un bateau transportable sur remorque, il n'en reste plus que 110. Et si l'on ne retient que celles qui offrent le meilleur confort d'utilisation, on arrive à sept cales dans le Finistère, dont trois seulement dans le pays de Brest ». Ces trois cales qui sortent

du lot sont celles du Moulin-Blanc, à Brest, de L'Aber-Wrac'h, à Landéda, et, en presqu'île de Crozon, celle du port de Morgat. Cette dernière est d'ailleurs payante, en juillet et en août seulement : 5 € par utilisation. La clôture, cet été, de la cale du port de commerce de Brest ? après celles du Dellec, à Plouzané (pour cause de travaux), du Conquet (réservée aux professionnels de la pêche) ou de Lanildut (réservée, en semaine, aux goémoniers) ? réduit beaucoup les possibilités pour les propriétaires de bateaux d'accéder rapidement à une navigation hors de la rade. Les autres cales disponibles peuvent être trop étroites, difficiles d'accès, inutilisables à marée basse, exposées à un ressac (rendant la mise à l'eau délicate) ou dépourvues de parking.

Un appel aux collectivités

« Le nombre de cales accessibles se réduit. Face à l'encombrement des remorques et à la pression des plaisanciers qui, eux, paient un droit de port, les interdictions se multiplient, déplore un usager. Le bateau transportable est pourtant une solution intéressante, qui ne pollue pas le paysage avec des bateaux scotchés au port ». Dans certains secteurs, surtout l'été, la pression peut être forte, avec file d'attente et conflits entre utilisateurs. « Dans le livre bleu 2015-2020, qui détermine les orientations du nautisme dans le Finistère, la nécessité d'une prise en compte des besoins des bateaux transportables est soulignée. Les collectivités doivent s'emparer de la problématique, à plusieurs, avec une vision territoriale. Nous pouvons les conseiller. La réflexion avance. Un port est moins souvent vu par les communes comme une charge. Cela peut être un atout fantastique », insiste François Arbellot.